

## INFORMATIONS 2023-2024

Madame, Monsieur,

Pour que votre enfant/adolescent puisse être admis à l'accueil de loisirs des Animations de quartier, il est impératif que le dossier d'inscription nous soit retourné complet et accompagné des photocopies demandées, avant le commencement des activités. Celui-ci sera valable **pour toute l'année scolaire, à partir du 23 octobre 2023 (vacances de la toussaint) jusqu'au 16 août 2024 (vacances d'été) inclus.**

### Liste des documents à nous fournir - Attention 1 dossier complet par enfant à inscrire :

- La fiche d'inscription 2023-2024 dûment complétée et signée (recto), la fiche d'autorisation parentale (droit à l'image) dûment complétée et signée (verso),
- La fiche médicale dûment complétée et signée,
- Le règlement lu, approuvé et signé,
- L'attestation de droits à l'assurance maladie au nom de l'enfant concerné, valable jusqu'au 31 août 2024 (sur votre compte Ameli),
- Les **photocopies** des pages de vaccination du carnet de santé, le nom et le prénom de l'enfant doivent y être notés,
- La **photocopie** de votre avis d'impôt sur le revenu 2023
- L'attestation d'assurance **civile et extra-scolaire 2023-2024** de l'enfant concerné,
- Un justificatif de domicile datant de **moins de 3 mois.**
- P.A.I. et/ou ordonnance de moins de 3 mois accompagné du ou des médicaments [boîte(s) neuve(s)] s'y rapportant.

Les tarifs de l'accueil de loisirs des Animations de quartier dépendent du quotient familial. **Le goûter y est inclus.**

### Pour les 6 - 11 ans

- ☞ Pour une période de mercredis (environ 6 mercredis)
- ☞ Pour une semaine de vacances scolaires

T1	T2	T3	HC*
6.43 €	10.59 €	20.86 €	34.06 €

\* Hors commune, selon les places disponibles.

- ☞ Le tarif journalier est appliqué pour les vacances qui dureraient plus d'une semaine et moins de deux

T1	T2	T3	HC*
1.30 €	2.14 €	4.16 €	6.82 €

### Pour les 12 - 17 ans

- ☞ Adhésion annuelle : "Carte Alouettes"

T1	T2	T3	HC*
23.40 €	31.20 €	39 €	62.40 €

\* Hors commune, selon les places disponibles.

**ATTENTION** : une participation financière supplémentaire vous sera demandée pour réserver la place de vos jeunes lors des sorties, des soirées ou tout autre événement exceptionnel.